

## Zones et sous-zones d'une notice d'autorité collectivité

Dernière mise à jour : 07/03/2024

### Table des matières

Généralités.....	2
1.1 Langue(s) de l'entité (101) .....	2
1.2 Pays associé à l'entité décrite (102) .....	2
1.3 Dates de l'entité (103) .....	2
1.4 Utilisation en accès sujet (106) .....	3
1.5 Codes pour les collectivités (150) .....	3
2.1 Informations codées sur la langue des données (210 \$8) .....	3
2.2 Informations codées sur la forme des données de la zone (210 et 4XX \$9) .....	4
2.3 Élément d'entrée (210 \$a) .....	5
2.3.1 Collectivité subordonnée .....	6
2.3.2 Collectivités territoriales .....	7
2.4 Élément ajouté au nom ou qualificatif (210 \$c) .....	7
2.5 Sous zones dédiées aux congrès (210 \$d\$e\$f) .....	8
2.6 Note sur la biographie et l'activité (340 \$a) .....	10
2.7 Variante de point d'accès – Nom de collectivité (410) .....	10
2.8 Point d'accès en relation – Nom de collectivité (510 \$0\$5\$3) .....	10
2.9 Point d'accès autorisé parallèle – Nom de collectivité (710) .....	11
2.10 Source d'information consultée avec profit (810 \$a\$b) .....	11
Modèles de notices d'autorités .....	12
3.1 Notice d'autorité collectivité (éditeurs commerciaux, établissements publics) .....	12
3.2 Notice d'autorité congrès .....	13

## Généralités

### 1.1 Langue(s) de l'entité (101)

Langue dans laquelle l'entité s'exprime dans les ressources auxquelles elle contribue (notices bibliographiques en relation), indépendamment de sa langue maternelle, de sa langue officielle ou de la langue dans laquelle elle s'exprime au quotidien. Une entité qui a utilisé successivement ou simultanément plusieurs langues se verra attribuer autant de codes que nécessaire.

### 1.2 Pays associé à l'entité décrite (102)

**Pour un congrès :** indiquer le pays qui correspond à la collectivité qui organise le congrès (et non au lieu du congrès).

**Exemple :**

102 ##\$aZZ

210 12\$aCongrès eucharistique international\$d45\$f1993\$eSéville, Espagne

Code pays multiples : ZZ (À utiliser lorsqu'une entité a plus de 3 nationalités simultanément. S'utilise en particulier dans le cas des collectivités internationales.)

Code pays inconnu : XX

### 1.3 Dates de l'entité (103)

**\$a :** date de naissance

**\$b :** date de mort

Lorsque les dates biographiques ne sont que partiellement connues, elles doivent être saisies. Elles doivent être **cohérentes avec celles saisies dans la sous-zone du qualificatif de dates du point d'accès autorisé (210\$c)**.

La saisie des dates biographiques se fait sous la forme Année-Mois-Jour au format AAAAMMJJ si ce degré d'information est connu. À défaut, saisir uniquement l'année sous la forme AAAA et en utilisant au besoin des **X** pour compléter les inconnues.

Une date incertaine est saisie suivie de "?" (point d'interrogation).

**Exemple :**

103 ##\$a19991012\$b19991012

Dates d'un colloque s'étant tenu sur la seule journée du 12 décembre 1999. La date de "naissance" et la date de "mort" sont remplies toutes les deux avec la même valeur.

## 1.4 Utilisation en accès sujet (106)

**\$a** : indiquer la valeur par défaut « 0 » = « Le point d'accès autorisé peut être employé dans un point d'accès sujet »

**\$b** : indiquer la valeur « 1 » = « Élément initial d'un point d'accès sujet uniquement »

**\$c** : indiquer la valeur « 1 » = « Admet une subdivision géographique »

## 1.5 Codes pour les collectivités (150)

**\$a** : Type de collectivité officielle

Choisir le code correspondant parmi les codes proposés.

**\$b** : Code congrès ou de conférence

Valeur de la position 0	Règle	Exemple
1	<p>La zone 210 a la valeur 1 (= contient le nom d'un congrès)</p> <p>La zone 210 a la valeur 0 et le point d'accès en 210\$b indique que l'entité décrite est une manifestation : congrès, conférence, symposium, colloque, convention, journée d'étude, etc.</p>	<p><b>150 ##\$b1</b> <b>210 12\$90y\$a</b>Congrès international d'optimisation du potentiel osmotique de l'huître perlière berrichonne</p> <p><b>150 ##\$b1</b> <b>210 02\$90y\$a</b>Association européenne des praticiens d'hypnose<b>\$b</b>Journée d'étude</p>
0	Concerne les autres cas	<p><b>150 ##\$b0</b> <b>210 02\$90y\$a</b>@Théâtre du Pélican<b>\$c</b>Clermont-Ferrand</p>

## 2.1 Informations codées sur la langue des données (210 \$8)

Cette sous-zones permet d'indiquer les langues dans lesquelles sont saisies les informations dans la zone 210, notamment quand :

- **la forme d'usage du nom de la collectivité n'est pas libellé en français,**

**Exemple :** 210 02\$8fredut\$90y\$a@Vereniging van de nederlandse chemische industrie

- **la notice d'autorité contient des points d'accès autorisés dans une autre langue/écriture (cas par exemple des organisations internationales) libellées dans différentes langues.**

**Exemple :** 210 02\$8frefre\$90y\$a@Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

710 02\$8freeng\$90y\$a@Food and Agriculture Organization of the United Nations

**Positions 0 à 2 :** code de la langue du catalogue pour lequel le point d'accès est rédigé => fre dans le Sudoc

**Positions 3 à 5 :** code de la langue des autres éléments du point d'accès (**\$a**, **\$b**)

**Exemples :**

210 02\$8frefre\$90y\$a@Nations Unies

210 01\$8fremul\$90y\$a@Grande-Bretagne\$bMinistry of aviation => Dans le cas où les différents éléments constituant de la racine du point d'accès sont rédigés dans des langues différentes (ici le français pour le **\$a** et l'anglais pour les **\$b**), la langue de la racine est codée *mul* (langues multiples).

## 2.2 Informations codées sur la forme des données de la zone (210 et 4XX \$9)

Cette sous-zone, obligatoire, permet de coder des informations propres à la forme prise par les points d'accès de la notice d'autorité.

y = pas de translittération utilisée pour ce point d'accès

Valeur de la position 0	Type de forme	Règle	Exemple
0	Forme savante ou à valeur internationale	Lorsqu'une entité a plus de deux formes de points d'accès, un point d'accès autorisé et plusieurs points d'accès parallèles.  Collectivités internationales dont les formes du nom dans chacune des différentes langues officielles de la collectivité constituent autant de formes à valeur internationale	210 02\$90y\$a\$a@Université de Nice\$bDépartement de philosophie  210 12\$8frefre\$90y\$a@Congrès géologique international 710 12\$8freeng\$90y\$a@International geological congress 710 12\$8frespa\$90y\$a@Congreso geológico internacional
1	Forme d'usage courant	Lorsqu'une entité admet deux formes de points d'accès : un point d'accès autorisé	200 #0\$8frefre\$91y\$aLu-crèce\$f0098?-0055 av. J.-C 700 #1\$8frelat\$90y\$aLucretius Carus\$bTitus\$f0098?-0055 av. J.-C

		et un point d'accès parallèle. C'est le cas des entités de nationalité étrangères dont la forme originale étrangère a valeur internationale (\$9 pos. 0 = 0) mais qui peuvent avoir selon les normes, une autre forme, généralement française ou francisée, dite "forme courante".	
#	Variantes de point d'accès		200 #1\$90y\$aHugo\$bVictor\$f1802-1885 400 #1\$9#y\$aHugo\$bVictor-Marie

### 2.3 Élément d'entrée (210 \$a)

	Indicateur 2	Règle	Exemple
Le nom de la collectivité est entré sous un nom de lieu ou de ressort	1	La sous-zone \$a contient uniquement le nom du lieu ou de ressort	210 01\$90y\$a@Suisse\$bMinistère de la marine
Le nom de la collectivité est entré dans l'ordre direct	2	La sous-zone \$a contient le nom de la collectivité ou du congrès, sans éléments d'identification (date, numéro d'ordre, lieu...) qui sont saisis dans d'autres sous-zones dédiées.	210 02\$90y\$a@Instituto de la Patagonia\$cPunta Arenas, Chili

### 2.3.1 Collectivité subordonnée

**Collectivité subordonnée :** collectivité créée, administrée ou contrôlée par une autre collectivité.

Le nom propre est saisi en 210\$a. Cependant, s'il est jugé utile pour la recherche, on peut établir une variante de point d'accès en 410 :

410 ##\$acollectivité à laquelle la collectivité est subordonnée\$bcollectivité subordonnée

Exemple :

**210 02\$90y\$a@Bureau international d'éducation**

**410 01\$9#y\$aUnesco\$bBureau international d'éducation**

Cas pour lesquels le nom privilégié de la collectivité subordonnée doit être enregistré en subdivision de la collectivité principale :

Types de cas	Exemples
Le nom de la collectivité subordonnée implique lui-même une subordination	210 01\$90y\$a@Gaz de France\$bDirection des services économiques et commerciaux
Le nom de la collectivité subordonnée est insuffisant pour identifier celle-ci sans le nom de la collectivité principale, même en ajoutant une localisation	210 01\$90y\$a@Air France\$bComité central d'entreprise
Quand le nom de la collectivité subordonnée est lié à la collectivité principale	210 01\$90y\$a@Ecole nationale supérieure des mines\$cParis\$bBibliothèque
L'élément pris en subdivision est le plus petit élément de la hiérarchie qui puisse être traité de manière indépendante. On ne prend les éléments intermédiaires que s'ils sont nécessaires pour l'identification de la collectivité subordonnée.	210 01\$90y\$a@Electricité de France\$bDépartement des études générales nucléaires Hiérarchiquement, ce département dépend de la Direction de l'équipement.
Si une collectivité subordonnée à plusieurs collectivités principales ne peut pas être prise à son nom propre pour une des raisons qui précèdent, on la prend en subdivision de la première collectivité principale citée sur la publication à cataloguer (ou du document qui sert de source pour établir la notice d'autorité) et on établit les variantes de point d'accès nécessaires depuis la (ou les) autre(s) collectivité(s) principale(s)	210 01\$90y\$a@Electricité de France\$bDirection de la distribution 410 01\$9#y\$aGaz de France\$bDirection de la distribution La collectivité est également subordonnée à Gaz de France.

On prend le nom de la collectivité subordonnée dans la langue que celle-ci emploie le plus souvent, sans tenir compte de la langue utilisée dans la vedette de la collectivité principale

Exemple : 210 01\$8fremul\$90y\$a@Grande-Bretagne\$bMinistry of aviation

### 2.3.2 Collectivités territoriales

- **Collectivité subordonnée considérée comme un organe d'une collectivité territoriale :**

**Collectivité territoriale :** Collectivité exerçant (pleinement ou partiellement) des fonctions de gouvernement sur un territoire donné ou en revendiquant l'exercice. Ce terme comprend les Etats, Etats fédérés ou confédérés et leurs subdivisions régionales ou locales.

**Organe d'une collectivité territoriale :** Collectivité créée ou contrôlée par une collectivité territoriale exerçant des fonctions législatives (*parlements, ...*), judiciaires (*cours de justice, ...*), administratives (*ministères, ...*), militaires (*unités militaires, ...*), diplomatiques (*ambassades, ...*) ou d'information (*services d'information, ...*).

- Un organe est pris en subdivision de la collectivité à laquelle il est subordonné.

Exemples :

210 01\$90y\$a@France\$bCour d'appel\$cToulouse

210 01\$90y\$a@Espagne\$bMinisterio de cultura

210 01\$8frefre\$91y\$a@Egypte\$bService de l'Etat pour l'information

- **Collectivité subordonnée qui n'est pas considérée comme un organe d'une collectivité territoriale :**

**Collectivité non considérée comme un organe :** Collectivité(s) créée(s) ou contrôlée(s) par une collectivité territoriale, exerçant des fonctions éducatives, scientifiques, techniques, culturelles, médicales, religieuses, sociales, commerciales ou industrielles. Ceci comprend les écoles, les universités, bibliothèques, théâtres, musées, hôpitaux, églises et banques ainsi créés ou contrôlés"

- Ce type de collectivité est saisi directement sous leur nom propre en \$a

### 2.4 Élément ajouté au nom ou qualificatif (210 \$c)

Le qualificatif peut-être :

- **Un nom de lieu, pour distinguer deux collectivités ayant le même nom.**

On ajoute une localisation géographique à toutes les collectivités territoriales de niveau inférieur à celui de l'Etat, de l'Etat fédéré, de la Province, en France du département.

Type de collectivité	Règle	Exemple
Etat	Pas de localisation	210 02\$90y\$a@Guatemala
Etat fédéré	Pas de localisation	210 02\$90y\$a@Michigan
Capitale	Pas de localisation	210 02\$90y\$a@Rome 210 02\$90y\$a@Ackermann\$cLondres
Province	Pas de localisation	
Département	Pas de localisation	210 0#\$90y\$a@Nord
Chef lieu de département	Pas de localisation	210 02\$90y\$a@Bordeaux
Villes françaises	Localisé au département sauf pour les chef-lieu	210 02\$90y\$a@Mérignac\$cGironde 210 02\$90y\$a@Association pour la promotion de la chaîne des terrils\$cLievins, Pas-de-Calais 210 02\$90y\$a@Bibliothèque municipale\$cDijon
Ville étrangère localisée au pays	Localisée au pays	210 02\$90y\$a@Talcahuano\$cChili 210 02\$90y\$a@Università degli studi\$cParma, Italie
Ville américaine localisée à l'état fédéré	Localisée à l'état fédéré	210 02\$90y\$a@Sacramento\$cCalif. 210 02\$90y\$a@College of the Holy Cross\$cWorcester, Mass.
Ville canadienne localisée à la province	Localisée à la province	210 02\$90y\$a@Kapuskasings\$cOnt.

- **Une date, pour distinguer des périodes distinctes de la vie d'une collectivité.** (saisi sous la forme d'un intervalle de dates : AAAA-AAAA).  
Exemple : 210 01\$90y\$a@France\$bAssemblée nationale\$c1946-1958
- **Un nom précisant la nature de la collectivité.**  
Exemple : 210 02\$90y\$a@Corse\$cRégion

## 2.5 Sous zones dédiées aux congrès (210 \$d\$e\$f)

Ces 3 sous-zones permettent respectivement de préciser, lorsque nécessaire :

- **\$d** : le numéro d'un congrès saisi en chiffres arabes quand celui-ci fait partie d'une suite numérotée de congrès,



- **\$f** : la date du congrès,
- **\$e** : le lieu où s'est tenu le congrès.

L'ordre de saisie des 3 sous-zones est **\$d, \$f, \$e** (numéro, date, lieu).

Exemple : **210 12\$90y\$a@Congrès national des sociétés savantes\$d105\$f1980\$eCaen**

**\$d** : Suivant le nombre de notices de congrès on code le numéro sur 1, 2 ou 3 position(s) :

Nombre de notices de congrès	Nombre de position	Exemples
De 0 à 9	1 position	210 12\$8freeng\$91y\$a@Congress of Chinese writers and artists\$d4\$f1979\$ePékin
De 10 à 99	2 positions	210 12\$8frefre\$90y\$a@Colloque de linguistique hispanique\$d04\$f1990\$eLimoges 210 12\$8frefre\$90y\$a@Colloque de linguistique hispanique\$d10\$f2002\$ePerpignan
Au-delà de 100	3 positions	210 01\$90y\$a@Association française pour l'avancement des sciences\$bCongrès\$d008\$f1879\$eMontpellier 210 01\$90y\$a@Association française pour l'avancement des sciences\$bCongrès\$d016\$f1887\$eToulouse 210 01\$90y\$a@Association française pour l'avancement des sciences\$bCongrès\$d101\$f1983\$eNancy

La saisie de un ou plusieurs 0 non significatifs dans un point d'accès autorisé de congrès demande la saisie d'autant de variantes de point d'accès ([410](#)) que nécessaires dans la notice d'autorité afin de permettre aux utilisateurs de retrouver ce congrès.

**Exemple :**

**210 01\$90y\$a@Association française pour l'avancement des sciences\$bCongrès\$d008\$f1879\$eMontpellier**

**410 01\$9#y\$a@Association française pour l'avancement des sciences\$bCongrès\$d08\$f1879\$eMontpellier**

**410 01\$9#y\$a@Association française pour l'avancement des sciences\$bCongrès\$d8\$f1879\$eMontpellier**

**\$e** : la localisation est donnée en suivant les règles exposées pour le **210\$c**.

La ponctuation à utiliser est :

- **Entre un nom de lieu et une précision portant sur sa localisation** : *[virgule][espace]*

Exemple : **210 01\$90y\$a@Fédération historique de Provence\$bCongrès\$d40\$f1994\$eApt, Vaucluse**

- Entre deux noms de lieux de congrès : *[espace]//[espace]*.

Exemple : 210 01\$90y\$a@Association française pour l'étude de l'âge du fer\$b Colloque\$d15\$f1991\$ePontarlier, Doubs / Yverdon-les-Bains, Suisse *[Congrès qui s'est tenu en deux lieux différents.]*

## 2.6 Note sur la biographie et l'activité (340 \$a)

Cette zone contient des informations générales sur l'entité décrite permettant d'identifier celle-ci ou de lever une ambiguïté éventuelle. Elle sert à :

- Renseigner des informations sur les activités de la collectivité décrite ;
- Mentionner l'adresse d'une collectivité, en particulier pour faciliter l'identification des collectivités éditrices.

Chaque information saisie dans le corps de la notice d'autorité doit être justifiée explicitement par la citation d'une source au moins et de son contenu (810 \$a et \$b).

## 2.7 Variante de point d'accès – Nom de collectivité (410)

Cette zone permet de saisir une variante de nom de l'entité décrite. Elle reprend la même structure que la zone 210.

**Exemple :**

210 ##\$8frefre\$90y\$a@Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme\$cFribourg, Suisse

410 02\$8frefre\$9#y\$a@IIEDH

410 02\$0Avant 1993\$5a\$90y\$a@Centre interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme\$cFribourg410 02\$0Avant 1993\$5a\$8frefre\$90y\$a@Interdisziplinäres Zentrum für Ethik und Menschenrechte\$cFreiburg

## 2.8 Point d'accès en relation – Nom de collectivité (510 \$0\$5\$3)

Cette zone permet de lier 2 notices de collectivités entre elles, elle se compose de 3 sous-zones :

- **\$0** : formule introductive qui complète le code de relation **\$5**

**Exemples :**

51002\$0Etablissement tutelle\$5xxq\$3026388804Institut national polytechnique (Grenoble)

51002\$0Institut de rattachement\$5xxq\$3028098846Institut d'informatique et mathématiques appliquées (Grenoble ; 1989-2006)

51002\$0Après 1994, voir\$5a\$302901364XTechniques de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture des systèmes intégrés (Grenoble ; 1994-....)

- **\$5** : Code de relation

Code	relation entre noms	Type d'autorité autorisé	Zones autorisées	code réciproque
a	forme antérieure du nom	T*	4XX / 5XX	b
b	forme postérieure du nom	T*	4XX / 5XX	a
g	terme générique	T*	5XX	h
h	terme spécifique	T*	5XX	g
r	regroupe	Tb	510	s
s	regroupé par	Tb	510	r
u	inconnu	T*	4XX / 5XX	u
z	autre (=relation non précisée)	T*	4XX / 5XX	z
	<b>Relation spécifique entre agents</b>			
xxk	membre de	Ta, Tb	510 / 520	xxl
xxm	fonde	Tb, Tm	510 / 516	xxn
xxn	fondé par	Ta, Tb, Tp	500 / 510 / 520	xxm
xxp	collectivité subordonnée	Tb	510	xxq
xxq	fait partie de la collectivité	Tb	510	xxp
xxs	possède	Tb, Tm	510 / 516	xxt
xxt	possédé(e) par	Ta, Tb, Tp	500 / 510 / 520	xxs
xxz	autre (=relation non précisée)	T*	toutes 5XX	xxz

- **\$3 : numéro de la notice d'autorité liée**

Cette zone permet de saisir le numéro PPN de la notice collectivités qu'on souhaite lier.

## 2.9 Point d'accès autorisé parallèle – Nom de collectivité (710)

Cette zone permet de saisir l'équivalent du titre dans une autre langue ou une autre écriture. Elle reprend la même structure que la zone 210.

## 2.10 Source d'information consultée avec profit (810 \$a\$b)

Cette zone permet de citer les sources d'information consultées ayant permis d'établir les différents éléments enregistrés dans la notice d'autorité, elle se compose de 2 sous-zones :

- **\$a** : citer la source d'information consultée
- **\$b** : si l'information n'est pas explicite en \$a, indiquer dans cette sous-zone les informations trouvées dans la source d'information

Chaque source citée doit faire l'objet d'une zone **810** particulière.

La première zone **810** contient toujours la référence du document pour lequel est créée la notice d'autorité.

#### Exemples :

**810###a**La doctrine politique et sociale du cardinal Pie / Etienne Catta, 1959

**810###a**www.lemonde.fr, 2010-03-19**b**Patrick Topaloff, décédé le 2010-03-07

### Modèles de notices d'autorités

#### 3.1 Notice d'autorité collectivité (éditeurs commerciaux, établissements publics)

##### 008 \$aTb5

**101 ###a**Langue d'expression de la collectivité [ex. : si la ressource est rédigée en Anglais et que l'établissement est situé en France, il faudra indiquer dans cette zone Anglais]

**102 ###a**Pays de la collectivité

**103 ###a**Date de naissance [Date de création de la collectivité] **b**Date de mort [Date de fin de la de la collectivité] [les dates dans cette zone doivent correspondre à celles indiquées en 210\$c]

**106 ###a**0 (peut être employée dans un point d'accès sujet) **b**1 (élément initial d'un point d'accès sujet uniquement) **c**1 (Admet une subdivision géographique)

**150 ###a**Type de collectivité officielle [11 codes possibles, voir le GM]**b**0Code de congrès ou de conférence [choisir la valeur « 0 »]

**210 02**[Indicateur 1 : 0=Collectivité ; Indicateur 2 : 1=Nom entré sous un nom de lieu ou de ressort ; 2=Nom entré dans l'ordre direct]**8**refre[code de l'autre langue de la forme d'usage]**90y\$a**@Nom de la collectivité à laquelle la collectivité est subordonnée OU pays d'un organe d'une collectivité territoriale OU nom propre de la collectivité territoriale **b**subdivision [nom de la collectivité subordonnée] **élément ajouté au nom ou qualificatif [nom de lieu, date ou nature de la collectivité]**

#### Exemples :

210 02**90y\$a**@Association académique pour l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel**c**Clermont-Ferrand

210 01**90y\$a**@France**b**Ministère du temps libre

**340 ###a**Note sur la biographie et l'activité [informations à justifier par des sources mentionnées en zone 810. Cette note permet d'identifier l'entité ou de lever une ambiguïté éventuelle. Zone répétable.]

#### Exemples :

340 ###aMaison d'édition fondée par ... spécialisée en ...

340 ###aÉditeur de revues et d'ouvrages universitaires

340 ###aAcquis en .... par le groupe ...

340 ##\$aAdresse : N° Rue, code postal, Ville

340 ##\$aAncienne adresse : N° Rue, code postal, Ville

410 02\$8frefre\$9#y\$a@Variante du nom de la collectivité [même structure que la zone 210]

510 02\$0Formule introductive\$5Code de relation\$3Numéro de la notice d'autorité liée

710 ##\$8frefrexxx[mettre le code de l'autre langue]\$90y\$aNom de la collectivité dans une autre langue ou écriture [même structure que la zone 210]

810 ##\$aTitre : sous-titre / auteur, date de parution

810 ##\$URL de référence\$bCiter les informations trouvées dans la source [Zone répétable pour chaque source]

### 3.2 Notice d'autorité congrès

008 \$aTb5

101 ##\$aLangue d'expression du congrès [ex. : si la ressource est rédigée en Anglais et que le congrès a eu lieu en France, il faudra indiquer dans cette zone Anglais]

102 ##\$Pays de la collectivité organisatrice du congrès

103 ##\$aDate du congrès AAAAMMJJ \$b Date du congrès AAAAMMJJ [Mettre la même date en \$a et \$b si le congrès s'est déroulé sur une journée. Les dates dans cette zone doivent correspondre à celles indiquées en 210\$c]

106 ##\$a0 (peut être employée dans un point d'accès sujet) \$b1 (élément initial d'un point d'accès sujet uniquement) \$c1 (Admet une subdivision géographique)

150 ##\$aType de collectivité officielle [11 codes possibles, voir le GM] \$b1Code de congrès ou de conférence [choisir la valeur « 1 »]

#### Pour un congrès avec un nom particulier :

210 12[indicateur 1: 1=Congrès; Indicateur 2: 2=Nom entré dans l'ordre direct]\$8frefre[autre langue de la forme d'usage]\$90y\$a@Nom du congrès \$dnuméro du congrès en chiffres arabes [1 à 3 chiffres]\$fdate du congrès\$elieu du congrès

Exemple : 210 12\$90y\$a@Journées de la recherche porcine en France\$d20\$f1988\$eParis  
210 12\$90y\$a@Colloque Lapérouse\$f1985\$eAlbi

#### Pour un congrès sans nom particulier :

Le congrès est mentionné en subdivision du nom de la collectivité organisatrice.

210 01[indicateur 1: 0=Collectivité; Indicateur 2: 1=Nom entré sous un nom de lieu ou de ressort]\$8frefre[autre langue de la forme d'usage]\$90y\$aNom de la collectivité

Exemple : 210 01\$8frefre\$90y\$a@France\$bDirection des écoles\$bColloque\$f1979\$eParis

**340 ##\$a**Note sur la biographie et l'activité [informations à justifier par des sources mentionnées en zone 810. Cette note permet d'identifier l'entité ou de lever une ambiguïté éventuelle.]

**410 02\$8**refrefre**\$9#y\$a@**Variante du nom de la collectivité [même structure que la zone 210]

**510 02\$0**Formule introductive**\$5**Code de relation**\$3**Numéro de la notice d'autorité liée

**710 ##\$8**frexxx[mettre le code de l'autre langue]**\$90y\$a**Nom du congrès dans une autre langue ou écriture [même structure que la zone 210]

**810 ##\$a**Titre : sous-titre / auteur, date de parution

**810 ##\$**URL de référence**\$b**Citer les informations trouvées dans la source [Zone répétable pour chaque source]